

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28312**

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Signalétique et décors graphiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 12	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du CAP "Signalétique et décors graphiques" exerce son activité dans de très petites, petites ou moyennes entreprises, majoritairement artisanales de moins de dix salariés.

Ces entreprises sont amenées à concevoir, fabriquer numériquement ou manuellement et installer des marquages en signalétique et des décors graphiques (publicitaires et/ou décoratifs).

La plupart de ces entreprises prennent en compte les activités suivantes :

- la signalétique intérieure et extérieure ;
- les enseignes non lumineuses et les panneaux publicitaires et informatifs ;
- les décors de stands (salons et événementiel) ;
- le marquage sur bâches ;
- le décor de véhicules et de vitrines ;
- le décor sur volume (événementiel).

Le titulaire du CAP "Signalétique et décors graphiques" est un professionnel qualifié des métiers d'art. Il intervient, sous contrôle, dans la réalisation de marquages. Il maîtrise l'ensemble des outils de production : plotter de découpe, imprimante numérique, plastifieuse, machine numérique de gravure et de découpe, imprimante 3D. La pose est réalisée en atelier et/ou sur site.

Dans le cadre de ses activités, il respecte les critères esthétiques et les contraintes techniques du projet. Il s'adapte à l'usage de nouveaux matériaux ou équipements ainsi qu'au développement des outils numériques.

En atelier et sur site, son activité consiste à préparer, fabriquer et installer un marquage.

A partir d'un cahier des charges ou d'un brief créatif, il est amené à :

- récupérer des fichiers ;
- les adapter aux formats et aux outils de production ;
- identifier et préparer le support ;
- lancer la production du marquage ;
- façonner et poser les marquages sur leur support ;
- contrôler la qualité de la réalisation ;
- installer les marquages ;
- entretenir son poste de travail ;
- respecter les consignes de sécurité et la réglementation (de sécurité et environnementale).

Le titulaire du CAP "Signalétique et décors graphiques" doit s'intégrer dans une équipe et, après quelques mois, développer son autonomie et montrer sa capacité à exécuter la réalisation de tout ou partie d'un marquage en respectant les consignes données.

Il peut poursuivre des études dans la filière vers un brevet des métiers d'art de niveau IV puis, pour certains, vers un diplôme de niveau III (DMA, BTS).

Après quelques années d'expérience et un complément de formation, il pourra évoluer vers la qualification de chef d'atelier ou un statut d'artisan.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises artisanales, petites et moyennes entreprises de signalétique et de décoration graphique.

signaléticien

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1306 : Prépresse

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Culture, analyse et réalisation graphique ;
- Réalisation d'une maquette numérique et analyse technique d'un marquage ;
- Réalisation d'un marquage ;
- Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique ;

- Mathématiques-sciences physiques et chimiques ;
- Langue vivante étrangère ;
- Éducation physique et sportive.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 28312 - UG1 Français et histoire-géographie et enseignement moral et civique	<p>Français</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer ; - Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire ; - Devenir un lecteur compétent et critique ; - Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle. <p>Histoire-géographie et enseignement moral et civique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures ; - Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace ; - Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés ; - Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 28312 - UG2 Mathématiques-sciences physiques et chimiques	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information ; - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole en respectant les règles de sécurité ; - Expérimenter ; - Critiquer un résultat, argumenter ; - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat à l'oral ou à l'écrit.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 28312 - UG3 Langue vivante étrangère	Compétences de niveau A2 du CECRL <ul style="list-style-type: none"> - S'exprimer oralement en continu ; - Interagir en langue étrangère ; - Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère.
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 28312 - UG4 Éducation physique et sportive	Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues. <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une performance motrice maximale ; - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains ; - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique ; - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif ; - Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité.
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 28312 - UP1 Culture, analyse et réalisation graphiques	<ul style="list-style-type: none"> - Collecter, classer et hiérarchiser les informations ; - Repérer et identifier les caractéristiques graphiques, esthétiques et stylistiques.
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 28312 - UP2 Réalisation d'une maquette numérique et analyse technique d'un marquage	<ul style="list-style-type: none"> - Composer une maquette numérique ; - Gérer un environnement informatique.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 28312 - UP3 Réalisation d'un marquage	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer les matériels, les équipements, les outils, les matériaux ; - Préparer les fiches pour la production ; - Préparer les supports ; - Réaliser les opérations de découpe et de finition du marquage ; - Réaliser les opérations de gravure et leurs finitions ; - Réaliser les opérations d'impression numérique et leurs finitions ; - Réaliser les opérations d'impression 3D et leurs finitions ; - Appliquer un marquage sur surfaces planes et en volume ; - Poser le marquage sur sites ; - Gérer les délais ; - Contrôler la conformité et la qualité ; - Gérer la sécurité et l'environnement ; - Maintenir en état les matériels, les équipements et les outillages ; - Communiquer au sein de l'entreprise et avec les différents partenaires.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller entreprise pour l'école (CEE) choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : <ul style="list-style-type: none"> - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

articles D.337-1 à D.337-25 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27 février 2017 portant création de la spécialité "Signalétique et décors graphiques" de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

[CNDP ONISEP](#)

[Légifrance pour les textes réglementaires](#)

[Eduscol](#)

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification précédente : [Signalétique, enseigne, décor](#)